



LA TROUPE BAT D'OURS

Association Loi du 1er juillet 1901 - Décret du 16 août 1901

DRESSEUR

Informations clés :



Axes de la profession : Gestion du temps et des besoins



Lieu d'exercice de la profession : Les enclos des dresseurs seront installés au sein du village.



Horaires du maître dresseur : 9h - 20h

Principe de la profession :

Les dresseurs élèvent des animaux et les mettent sur le marché pour permettre aux autres professions de fonctionner et aux villageois de s'équiper. Les dresseurs sont donc indispensables car sans eux, les villageois ne peuvent pas profiter de bonus et certains autres métiers ne peuvent être exercés, faute d'animaux disponibles.

Effet d'expérience :

Au fil du jeu, chaque dresseur sera amené à progresser au sein de sa profession en obtenant un degré de maîtrise de plus en plus important.

Il existe 3 degrés de maîtrise différents au sein de la profession (matérialisés par des badges) :

- Les apprentis dresseurs (degré 1),
- Les dresseurs expérimentés (degré 2),
- Les dresseurs virtuoses (degré 3).

Chaque degré de maîtrise supplémentaire permet aux dresseurs d'accéder à de nouvelles compétences (dressage de nouvelles espèces), de faciliter leur travail (grâce aux instruments), et d'augmenter leur production (nombre d'enclos).

Fonctionnement de la profession :

Tout au long du jeu, les dresseurs devront recueillir, élever et prendre soin d'animaux afin de leur permettre d'atteindre l'âge adulte. Une fois opérationnels pour le village, les animaux ainsi élevés seront remis au maître dresseur en échange d'une rémunération. Bien qu'au départ, les apprentis dresseurs ne disposent d'aucune aide pour élever leurs animaux, les dresseurs plus expérimentés auront la possibilité de faciliter leur travail à l'aide d'instruments à usage unique. Chaque espèce animale ayant ses propres caractéristiques (degré de sociabilisation, durée de croissance, régime alimentaire, durée de repos...), les dresseurs devront prendre garde à répondre de manière adaptée aux besoins de leurs animaux afin de leur permettre d'atteindre l'âge adulte. Lorsqu'un dresseur réussit à élever un animal, il l'amène immédiatement au maître dresseur afin de percevoir sa rémunération (qui varie en fonction du degré de l'animal élevé).